

## Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 mars 2011 Brasserie « Le Vaudois » – Lausanne

---

70 personnes étaient présentes (la liste est à disposition, sur demande, au Secrétariat).  
La séance commence à 19h50. Yves Ferrari, Président des Verts vaudois, ouvre la séance.  
Remerciements à Jérôme Cachin, pour la Liberté, d'être là.

### Point 1

#### Accueil et adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG extraordinaire du 25 février 2010

L'ordre du jour et le PV sont adoptés à l'unanimité.

### Point 2

#### Elections des scrutateurs

Une personne par rangée de table est désignée (Jean-Paul Cavin, Sylvie Freymond, Nicolas Morel et Laurence Mertz).

### Point 3

#### Election

-Election d'Alberto Mocchi comme nouveau membre du Bureau des Vert-e-s vaudois-es, au poste de trésorier, en remplacement de Monsieur Marco Engheben, démissionnaire.

Yves Ferrari remercie Marco pour l'énorme travail qu'il a fait depuis 4 ans au Bureau comme trésorier. Il a su mettre de l'ordre dans les finances, il a aussi joué le rôle de caissier et très bien géré les finances en ayant toujours réponse à tout, permettant au Bureau de prendre les décisions nécessaires. Il a également déjà préparé la transition.

L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Yves Ferrari lui remet comme cadeau trois nuitées dans les Grisons.

Pour remplacer Marco, Alberto Mocchi se présente. Il vient de l'Ouest lausannois et n'est pas député ce qui respecte la répartition des origines et des mandats au Bureau.

L'assemblée élit Alberto Mocchi par acclamations.

Yves lui souhaite la bienvenue au Bureau.

### Point 4

#### Energie

#### -Discussion et adoption d'un papier de position sur les éoliennes

##### *Introduction*

Yves Ferrari rappelle qu'un Comité avait été organisé à l'époque, à la demande des Vert-e-s du Nord vaudois sur le projet EolJoux. Ce soir, le souhait serait de faire l'abstraction des divers projets spécifiques pour pouvoir arrêter une position générale sur les éoliennes.

Il est maintenant clair que nous devons sortir du nucléaire. Les Vert-e-s suisses ont annoncé l'horizon 2024 pour cette sortie, mais il faut alors proposer d'autres solutions et la soirée de ce soir s'inscrit dans cette démarche, visant à avoir une position claire et à être crédibles.

Présentation par Vinciane Frund (qui a piloté ce sujet afin qu'il puisse être traité ce soir) puis discussion des amendements déposés.

##### *Présentation par Vinciane*

Le Bureau a piloté ce projet. Comme première étape, christian van Singer et Philippe Biéler se sont rencontrés pour rédiger un premier papier. Puis Laurent Rebeaud et Vinciane Frund ont rencontré Tinetta Mayste et Cédric Pillonel pour aller encore plus loin notamment au niveau des critères. Vinciane et Laurent ont retravaillé ça pour plusieurs discussions en Bureau pour finalement parvenir à la proposition qui est discutée ce soir. L'idée de la proposition de ce soir est d'avoir un papier assez général pour que toutes les sections puissent, ensuite, prendre position sur les divers projets qui surgiront dans leurs régions.

### 1<sup>er</sup> amendement

(Pour le texte complet des amendements voir document Power Point annexé)

→ Amendement accepté par la majorité avec 1 refus et 2 abstentions.

### 2<sup>ème</sup> amendement

-Le Bureau propose une reformulation de l'amendement Bongard déposé.

-Michel Bongard présente la position de Pro Natura. Idée de moratoire sur les éoliennes lancée afin de mettre le Conseil d'Etat devant ses responsabilités et pour qu'il planche sur une planification cantonale de ces éoliennes.

-Personne ne s'oppose globalement aux éoliennes mais les éoliennes situées à plus de 100m d'habitats ont été dénoncées. Dans ce cas, comme il y a un nombre d'habitats isolés en Suisse, on ne pourrait plus mettre d'éoliennes que sur 3% du territoire suisse.

-Le mot « paysage » comprend-t-il la faune ? Ce critère est assez subjectif mais dans ce cas oui.

-Michel Bongard retire son amendement si la reformulation du bureau est acceptée.

→ Amendement accepté par la majorité et 2 abstentions.

### 3<sup>ème</sup> amendement

-Amendement Bongard demandant que soit mentionné, notamment, la notion de planification cantonale.

Cet amendement est opposé au suivant de Sophie Michaud Gigon.

Le Bureau propose un contre-amendement aux deux car, dans l'amendement Bongard, il n'y a plus de possibilité d'analyse pragmatique au cas par cas (elle fixe les choses et empêche toute évolution souhaitable). Quant à l'amendement Michaud Gigon, il semblait meilleur mais le Bureau voulait clarifier cela encore, eu égard à la Fiche 51 notamment de l'aménagement du territoire (qui prévoit d'associer les cantons et communes limitrophes lors de l'établissement d'éoliennes sur un terrain qui leur est proche) :

*« Dans cette situation, les Verts estiment que chaque projet doit être étudié pour lui-même au moyen des critères ci-après, sur l'ensemble du territoire cantonal. Ils sont partisans d'une démarche pragmatique et souple, tout en s'engageant pour une planification nationale ou du moins inter-cantonale impliquant d'associer les cantons et régions limitrophes. »*

-Présentation par Michel Bongard de la fiche 51 en question pour soutenir son amendement. Nous manquons de recul et, quant aux lieux où des éoliennes pourraient potentiellement s'implanter, nous manquons de documentation. La protection du paysage passe par une application correcte de l'aménagement du territoire. En demandant l'application de cette loi, il s'agit de définir les lieux qui se prêtent à l'installation de parcs. Pro Natura milite pour une évaluation par parcs et non au cas par cas pour favoriser une coordination et la défense des intérêts de la nature. Nous planifions toutes nos activités donc pourquoi ne pas planifier les éoliennes ? Sachant que la pression sur les ressources naturelles (carrières, pâturages, eaux, etc.) est très forte et que lâcher sur un domaine ouvrirait la porte à lâcher sur les autres.

-Sophie Michaud Gigon défend son amendement. La planification cantonale disparaît dans l'amendement du Bureau donc pourquoi ne pas mixer les deux ? Proposition d'ajouter « cantonales » et plus d' « inter-cantonale » dans l'amendement du Bureau.

- Quel est le potentiel actuel ? 90 kWh puis 150 si une extension est faite, en ce qui concerne le projet sur les hauts de Lausanne. La sortie du nucléaire est possible mais il faut avoir des projets forts. Ce que le canton fait, c'est une sorte de mise au concours des projets éoliens mais les guerres entre planificateurs ne donnent rien et tuent les éoliennes.

-Les économies planifiées, c'est que les pays de l'Est ont connu !

-Concernant la fiche 51, lorsque les territoires ont été mis à l'IFP, personne n'en parlait d'éoliennes, elles n'ont donc pas pu être prises en compte dans cette planification. Et il n'est pas sûr que les éoliennes gagnent vraiment...même 1'000 éoliennes ne ruineront pas le paysage suisse !

-La planification cantonale est en train de se mettre sur pied, il y a déjà une volonté de coordonner l'examen des projets.

-Concernant les « dégâts irréparables », il n'y en a aucun avec les éoliennes puisqu'elles sont montées et peuvent être enlevées, avec enfouissement des lignes à haute tension donc une fois enlevée c'est comme si rien n'avait été planté auparavant.

-C'est actuellement un peu la jungle avec les projets éoliens à cause du refus du Conseil d'Etat d'établir une planification. Pourquoi une planification est-elle nécessaire ? Pour une question d'optimisation : comment produire le maximum d'électricité avec le minimum d'impact ? Martial de Montmollin soutient la demande de Sophie Michaud Gigon d'ajout du mot « cantonal » au contre-amendement du Bureau.

-Proposition de Vincent Rossi : « en exigeant une planification » plutôt qu'en s'engageant.

-Le plus important est de respecter des critères plutôt que de simplement se conformer à une planification.

-Nous sommes dans une situation inédite car, jusqu'à maintenant, nous étions du côté de celles et ceux qui voulaient freiner le bétonnage alors que là nous sommes pour l'implantation d'énergie renouvelable. Néanmoins, cela ne justifie pas de jeter l'opprobre sur les planifications. Mais si nous misons tout sur la planification alors nous arriverons à un moratoire de fait. Par ailleurs, pour d'autres infrastructures moins écolo (lignes à haute tension), il n'existe pas de telle planification donc il ne faut pas nous limiter inutilement.

-Les député-e-s Vert-e-s ont demandé une planification par un postulat. A la suite de ce postulat, la fiche F51 a été complétée. En séance de commission, la 1<sup>ère</sup> version fut refusée car elle n'évoquait ni planification positive, ni négative, ni coordination. Elle est donc retournée au Canton et l'Aménagement du territoire a amélioré cette fiche en définissant toutes sortes de critères plus précis. Le Bureau des Vert-e-s a donc proposé ce contre-amendement en relisant cette fiche. En ajoutant le terme « cantonale » cela permettrait de garder l'examen au cas par cas tout en ayant la vue d'ensemble. Il y a une certaine urgence sur ce dossier !

-Sans planification cantonale et inter-cantonale, au premier cas, il sera soumis à la justice et le jugement rendu fera jurisprudence et c'est donc la justice qui aura établi ainsi une planification par défaut.

-Michel Bongard est d'accord de retirer son amendement si Sophie Michaud Gigon est d'accord d'amender le sien en rajoutant la dimension cantonale.

-Proposition de sous-amendement formel de Pierre Santschi de parler de « coordination » au lieu de « planification ».

-Dans la fiche 51, aucune zone tampon n'est prévue autour des zones d'exclusion ce qui ne va pas car l'impact paysager serait tout aussi néfaste.

Vote sur « coordination » vs « planification »

→ L'Assemblée vote à 34 voix contre 33 pour « planification »

Vote sur le rajout de « cantonale » dans le contre-amendement du Bureau

→ L'Assemblée l'accepte à la majorité et 2 abstentions.

Vote sur le contre-amendement vs le texte d'origine

→ L'Assemblée l'accepte à la majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions.

#### 4<sup>ème</sup> amendement

-Amendement Michaud Gigon auquel s'oppose le Bureau car cela enlève toute pesée d'intérêts.

-Précision de Sophie : cela ne concerne que les zones protégées → donc amendement sera traité plus loin.

#### 5<sup>ème</sup> amendement

-Opposition de l'amendement Brélaz&Co contre l'amendement Martinet.

-Dépôt d'un amendement par Martial pour proposer les normes déjà fixées actuellement par le canton. Demande de supprimer la ligne 13b car si nous retenons la distance d'1kn, alors on ne peut plus rien implanter (il montre une carte des zones à bâtir).

Ajout entre 13 et 14 d'un point demandant « le strict respect de l'OPB et des normes allemandes en matière d'effet stroboscopique ».

- Daniel Brélaz retire son amendement au profit de celui de Martial de Montmollin.
- Parler de « quartier habité » pour que la moindre maison ne pose pas problème.
- L'ordonnance sur la protection du bruit ne suffit pas donc il faudrait maintenir la mention d'une limite explicite.

→ Amendement de Martial adopté par la majorité avec quelques abstentions

#### 6<sup>ème</sup> amendement

Amendement Brélaz portant sur une « silhouette paysagère » auquel s'oppose le Bureau.

→ Amendement rejeté par la majorité de l'Assemblée, 13 refus et 5 abstentions

#### 7<sup>ème</sup> amendement

- Amendement Bongard pour exclure les éoliennes des IFP.
- Le Bureau propose de rejeter cela fermement et de prévoir une disposition claire excluant « en principe » et prenant en compte des objectifs de l'IFP. Par ailleurs, les pro-nucléaires sondent chaque faille de notre position pour nous contrer et nous devons nous montrer un temps soit peu ouverts et ne pas décider de ne jamais entrer en matière lorsqu'il s'agit d'IFP. Une brèche ne pourrait pas être ouverte au plan cantonal mais seulement au niveau fédéral, avec une prise en compte générale. Il faudrait alors en outre prévoir des compensations (étendue de l'IFP ailleurs par exemple). L'implantation d'une éolienne ne devrait pas non plus entrer en contradiction avec les buts de protection de l'IFP concerné (certains visent à préserver les fossiles, par ex., ce qui n'empêcherait pas l'implantation d'éoliennes en bordure de la zone en question).
- La Commission consultative sur la protection de la nature, nommée par le Conseil d'Etat, a décidé de ne pas mettre d'éoliennes dans les IFP. Mais ils sont en voie de déclassement par contre des IFP. Modifier un Ifp revient à modifier la Convention de Berne pour tirer les loups à la valaisanne.
- La proposition du Bureau permet de préserver l'esprit des IFP et non seulement la lettre.
- Nous n'avons en fait pas besoin de mettre des éoliennes dans des IFP car les autres sites potentiels sur le canton de Vaud permettraient de couvrir 25% des besoins énergétiques vaudois ce qui suffirait. La discussion est donc un peu vaine.
- Lorsque les IFP ont été fixés, tout le monde ne savait pas vraiment de quoi il s'agissait. En outre, les éoliennes n'existaient alors pas donc, dans la Vallée de Joux, par exemple, si les gens n'ont rien dit contre l'inscription en IFP à l'époque, ils soutiennent aujourd'hui les éoliennes et nous ne pouvons pas les traiter comme une réserve d'indiens.
- Pour étendre un IFP si on le mord, cela ne tiendra pas car il n'y aura pas de critères pour le faire.

→ Amendement Bongard refusé par la majorité de l'Assemblée avec quelques voix pour et quelques abstentions.

#### 8<sup>ème</sup> amendement

- Amendement Michaud Gigon que le Bureau suggère de soutenir.
- « objets » = 156 IFP.
- Demande d'intégrer une explication du sens de cet objet en note de bas de page du texte → le Bureau le fera.

→ Amendement accepté par la majorité de l'Assemblée avec 3 voix contre et 2 abstentions.

#### 9<sup>ème</sup> amendement

Question en fait : « la production d'énergie sert EN PRIORITE (Qu'est-ce que ça veut dire?) ... ». L'énergie produite et consommée sont deux choses différentes donc c'est un peu un artifice ce portefeuille mais intéressant car la population se sent parfois spoliée de l'électricité produite

par les éoliennes sur leurs terres donc la phrase du Bureau répond ici à cela. L'idée que la consommation locale soit reliée à la production est bonne.

#### 10<sup>ème</sup> amendement

-Proposition de Jacques Breguet, Daniel Friedli et François Marthaler d'ajouter un point disant : « *Tout projet de parc éolien doit être couplé avec un mécanisme financier ayant pour but de diminuer la consommation d'énergie électrique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique dans la région concernée, et ce jusqu'à concurrence de l'énergie produite par le parc.* »

Objectif : sortir du nucléaire en économisant l'énergie et en développant le renouvelable. Il faut à tous prix économiser si nous voulons sortir du nucléaire rapidement. Dans les régions où il y a actuellement des oppositions, cela convaincrat peut-être davantage les gens de leur dire que c'est pour économiser l'énergie et pas juste pour compenser l'augmentation de la consommation. En tant que Vert-e-s, nous ne pouvons pas oublier ce volet d'économies et d'efficacité énergétique/baisse de consommation.

-Le Bureau propose de le rejeter d'abord parce que c'est une mesure discriminatoire des éoliennes par rapport à d'autres projets. Ensuite, purement économiquement, le Bureau ne voyait pas comment ce mécanisme puisse être mis en œuvre. Il ne serait sans doute pas très vert de faire un alinéa 163 bis, alinéa 2, pour les éoliennes.

-Rappeler l'idée de l'efficacité énergétique et de la baisse de la consommation quelque part dans l'introduction plutôt.

-Coupler le mécanisme d'économie de la consommation et les parcs éolien va bloquer ces derniers et ce serait dommageable car ce sera le meilleur moyen de prolonger la vie des centrales nucléaires. Cette proposition punit en outre les projets éoliens ambitieux qui offriront la meilleure capacité renouvelable.

-Il existe d'autres mécanismes que financier pour faire diminuer la consommation énergétique. Ici, nous inventons des contraintes bizarres.

-Christian van Singer aurait appuyé un amendement qui aurait prévu de rétrocéder une part du bénéfice éventuel des parcs éoliens pour améliorer l'efficacité énergétiques des régions concernées. Sous-amendement formel déposé.

→ Amendement « Une partie des éventuels bénéfices doit être consacrée à la promotion de l'efficacité énergétique des régions concernées » accepté par l'Assemblée par 31 voix pour, 30 voix contre et 5 abstentions.

#### Retour sur le 4<sup>ème</sup> amendement

-Aller au-delà des zones paysagères mais parler de zones protégées d'importance nationale.

-Proposition pas assez nuancée car si cela pourrait se justifier pour les marais, cela n'est pas le cas pour d'autres → proposition de nommer un groupe de travail, que Sophie pourrait présider et avec quelques membres du Bureau, pour réfléchir à cela et produire une réflexion nuancée, étant donné la grande variété de cas en cause. La proposition est acceptée par l'Assemblée. Les résultats de la réflexion pourraient être présentés lors de l'AG du 14 mai prochain.

#### Nouvel amendement

-« Critères pour les projets d'installation isolées » : lesquelles : grandes ? petites ? Il faudrait distinguer. → Amendement de Martial de Montmollin « Les Vert-e-s s'opposent à l'implantation de grandes éoliennes isolées. »

-Amendement alternatif du Bureau de supprimer l'entier de ce point. Martial s'y rallie.

→ Amendement accepté par la majorité de l'Assemblée, 2 avis contraires et 2 abstentions

#### 11<sup>ème</sup> amendement

-Amendement Bongard visant l'implantation en forêts. Le Bureau propose de le rejeter.

→ Amendement Bongard rejeté par la majorité de l'Assemblée, 8 avis contraires et 4 abstentions.

#### 12<sup>ème</sup> amendement

- Amendement Breguet, Friedli et Marthaler que le Bureau suggère de rejeter.
- Amendement rédactionnel Recordon : mettre au futur « évoluera » et non au présent.

→ Amendement Breguet&Cie rejeté par la majorité de l'Assemblée, 16 avis contraires et 9 abstentions.

#### 13<sup>ème</sup> amendement

Amendement retiré par son auteure Sophie Michaud Gigon.

- Par ailleurs, information : un groupe de travail va plancher sur la question des mini-éoliennes.

→ **Vote final : papier de position adopté à l'unanimité par l'Assemblée !**

- La présentation générale des enjeux actuels dans le domaine de l'électricité par Jean-Yves Pidoux, Municipal en charge des Services industriels de Lausanne est annulée au vu de l'heure.

### **Point 5**

#### **Divers**

##### Modification des statuts

Pierre Santschi présente une proposition de modification des statuts portant sur la question de la relève et visant à faire que des commissions ou groupes de travail devant rapporter sur des propositions de listes (ou d'autres sujets) contiennent au moins 2/3 à 3/4 de non-élu/e/s pour que les décisions soient motivées prioritairement par la cause écologique...

Cela pourrait se trouver au point 14 j (Bureau), des statuts:

*j) [Le Bureau] veille en particulier à la relève au sein du mouvement;*

qui deviendrait:

*j) [Le Bureau] veille en particulier à la relève au sein du mouvement; dans ce but, les groupes de travail qu'il met sur pied doivent comprendre au moins 3/4 de membres sans mandats internes aux Verts ou électifs publics, ayant chacun/e un/e suppléant/e. En cas de besoin et pour compléter ce quota, il est procédé au tirage au sort parmi de tels membres; une telle fonction ne peut-être refusée que pour des motifs convaincants. Les rapports de minorité sont les bienvenus.*

Cela contribuerait en outre à concrétiser la « représentation équilibrées des genres, des âges et des sections » dont parlent certains articles des statuts, ainsi que la promotion de la diversité des vues prônée par le point 2.4 de la Charte des élus.

Il propose de former un groupe de travail. Les personnes intéressées se manifestent directement auprès de Pierre. Cette modification des statuts serait votée le 14 mai.

##### Récolte de signatures pour notre initiative « Pour une économie verte »

Merci de vous mobiliser. Chaque candidat-e aux Communales doit en récolter 20 et les autres peuvent en récolter autant qu'ils le souhaitent ☺

Pour récolter, insister sur le fait que si on va vers une économie cyclique, c'est une véritable révolution copernicienne. Nous demandons aussi de manière très exigeante que la Suisse ne consomme plus qu'1 planète alors que nous en consommons actuellement 3 !

La séance est levée à 22h35.